

Déclaration de naissance

Les 2 formalités administratives à effectuer dans les meilleurs délais

Maternité
Bichat - Claude
Bernard



Vous avez accouché à la maternité de l'hôpital Bichat - Claude-Bernard.

1) Vous devez récupérer les actes de naissance de votre enfant à l'adresse suivante :

MAIRIE DE PARIS 18^{ème}

Bureau d'état civil - Naissance - 2^{ème} étage

1 Place Jules Joffrin - 75018 PARIS

Téléphone pour information uniquement 01 53 41 18 18

Horaires d'ouvertures :

du lundi au vendredi de 8h30 à 16h

Accès :

Métro Jules Joffrin ligne 12

Bus 31-60-80-85 Montmartrobus



2) Vous devez affilier votre enfant à la sécurité sociale dans les meilleurs délais et nous transmettre une copie de l'attestation d'affiliation (attestation de sécurité sociale mentionnant les droits de l'enfant)

SERVICE DES ADMISSIONS Hôpital Bichat - Claude-Bernard

46 rue Huchard - 75018 Paris

preadmission.bch@aphp.fr

Merci !

Les équipes de la maternité et des admissions